

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Domaines départementaux et espaces naturels : subventions aux associations et organismes publics - cinquième répartition - exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations et organismes publics figurant en annexe du rapport pour un montant total de 170 500 €, soit 165 500 € en fonctionnement (116 000 € pour les dossiers « espaces naturels et domaines départementaux » et 49 500 € pour les dossiers « taxe d'aménagement ») et 5 000 € en investissement pour un dossier « taxe d'aménagement »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations et organismes publics concernés les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

